

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 16 mars 2022

Le seize mars deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil d'Administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le trois mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à la salle communale d'Aschères-le-Marché sous la présidence de Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Président du SMIIS.

Etaient présents :

Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE : Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Madame Marlène JOHANET-FOURAGE, Monsieur Christian LEGENDRE, Madame Lise LE DÛ.

Commune de MONTIGNY : Monsieur Christian MASSEIN, Madame Claire TRIBOT.

Représentants de la C.C.P.N.L. : Madame Caroline FERRIERE, Monsieur Vincent VANNIER, Madame Nathalie FOURNIQUET, Monsieur Daniel POINCLOUX, Madame Gaëlle COSSIA, Monsieur DA CUNHA MARTINS Lionel, Madame TOURNAILLON Elodie, Madame Harmonie METAYER.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Dominique GAUCHER à Madame Caroline FERRIERE, Monsieur Matthias HEUDES à Monsieur Christian MASSEIN.

Absent excusé : Monsieur TAFFOUREAU Michel,

Secrétaire de Séance : Madame Caroline FERRIERE.

Le compte rendu du 25 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Présentation du Budget Prévisionnel 2022

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet du BP 2022. Certains points restent à finaliser afin d'équilibrer ce dernier. Lors de la prochaine réunion, il conviendra de l'adopter définitivement et ce avant le 15 avril prochain dernier délai.

2. Emprunt

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical qu'il reste des factures d'investissement à payer concernant la réfection de la salle du Champart - restaurant scolaire. Comme évoqué lors de la commission finances en présence des maires, il présente à l'assemblée deux propositions d'emprunt pour finaliser les travaux. Il précise que la Banque Postale n'a pas souhaité répondre.

Montant de l'emprunt : 50 000€	durée	Périodicité de remboursement	taux	total intérêts	trimestrialité	frais dossier
CREDIT AGRICOLE	5 ans	trimestrielle	0.98%	1 296.22€	2 564.81€	65€
CREDIT MUTUEL	5 ans	trimestrielle	0.65%	857.60€	2 542.88€	150€

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

De retenir l'offre du Crédit Mutuel pour effectuer l'emprunt présenté ci-dessus pour une période de 5 ans à un taux fixe de 0.65%,

D'inscrire cet emprunt au BP 2022,

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs et comptables y afférent.

3. Délibération au compte 6232 - fêtes et cérémonies

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de prendre une délibération concernant le compte 6232 - fêtes et cérémonies.

En effet la Trésorerie impose que toutes les factures relatives à ce compte soient listées afin d'éviter les abus.

Par conséquent, il est indiqué ci-dessous les diverses dépenses relatives aux fêtes et cérémonies :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- les cérémonies officielles, inaugurations, les vœux de nouvelle année, le repas de fin d'année,

- Les fleurs, bouquets, médailles, coupes, corbeilles garnies et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de naissances, mariages, décès, départs à la retraite,

- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations,

- Les manifestations culturelles et artistiques,

- Les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux manifestations et locations de divers matériels nécessaires à leur organisation.

- les voyages d'études des élus locaux,

- les frais de restaurant.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

D'approuver la liste ci-dessus relative aux défenses du compte 6232.

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs et comptables concernant cette décision.

4. Avenant au protocole d'accord « musique » à compter du 01/01/2022

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu de la Fédération Nationale des CMR, l'avenant au protocole d'accord actualisant la tarification de l'heure-année.

Le tarif révisé à partir du 1^{er} janvier 2022 est de 1 975.33€ soit un taux d'actualisation de 2.20%.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de la Fédération Nationale des CMR pour la somme de 1 975.33€ ainsi que les documents comptables et administratifs.

5. Remboursement des frais de déplacement

Cette décision ayant fait l'objet d'une délibération le 05-10-2021, il n'y a pas lieu de la modifier.

6. Questions diverses

a/ capteurs de CO2 : la commande des 12 capteurs a été passée auprès de la CCF. Ces derniers seront livrés début mai. Il est possible d'obtenir plus rapidement d'autres modèles provenant d'Asie. Après discussion, l'assemblée maintient sa commande auprès du fournisseur français.


b/ impayés de cantine : Madame Marlène JOHANET-FOURAGE présente un état des impayés de cantine commune par commune. Des relances sont régulièrement adressées aux familles avec hélas peu de retour. La Trésorerie de Pithiviers procède déjà à des saisies employeurs, des saisies sur compte bancaire, sur la CAF...

Cependant ce processus est très long à mettre en place. Les communes du SMIIS sont donc sollicitées pour contacter les familles en difficulté. La somme des impayés s'élève à environ 5.000€.


c/ « Jeu Ma Petite Planète » : Madame Marlène JOHANET-FOURAGE présente à l'assemblée le défi mené par l'école élémentaire du 14 mars au 3 avril 2022.

Toutes les informations sur le site : www.mapetiteplanete.org/mpp-scolaire


LES PRINCIPES DU JEU —



Ma Petite Planète à l'école c'est une ou plusieurs ligues (1 ligue = 1 classe) de 10 à 40 élèves dans votre établissement qui jouent autour d'une liste de défis écolos pendant 3 semaines.



Chaque ligue est constituée de plusieurs équipes (jusqu'à 5 élèves) qui tentent de marquer un maximum de points en validant des défis bonus écolos et en évitant les défis malus nuisibles à l'environnement !



Au programme : un moment sympa avec vos classes grâce à un jeu ludique et drôle (enfin on espère !), des élèves soudé•e•s autour d'un objectif commun (La Planète !) et sensibilisé•e•s aux bons éco-gestes.

À chaque âge sa version du jeu : les défis sont pensés selon le niveau scolaire de votre classe.

La participation des classes est gratuite car nous souhaitons rendre le jeu accessible à TOU•TE•S !

NB1 : Le modèle économique de l'association repose principalement sur la mise en place du challenge en entreprise !

NB2 : Si c'est envisageable, votre établissement peut soutenir l'association financièrement en faisant un don d'un montant libre. Merci d'avance !



Quelques exemples de défis à réaliser

- › Ramasser un déchet n'importe où et le jeter dans la bonne poubelle + 4pts
- › Cuisiner des légumes avec un membre de ton entourage + 4pts
- › Fabriquer / réparer un objet soi-même ou aller le faire réparer + 5pts
- › Faire une proposition au/ à la chef-fe d'établissement pour rendre l'établissement plus écolo + 10pts

A vingt-deux heures l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.